



Le réseau  
de transport  
d'électricité

INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE

FRANCE - ESPAGNE  
PAR LE GOLFE DE GASCOGNE



# le journal du projet

N° 2 Décembre 2017

ÉDITO

## La concertation sur le projet « golfe de Gascogne » en action

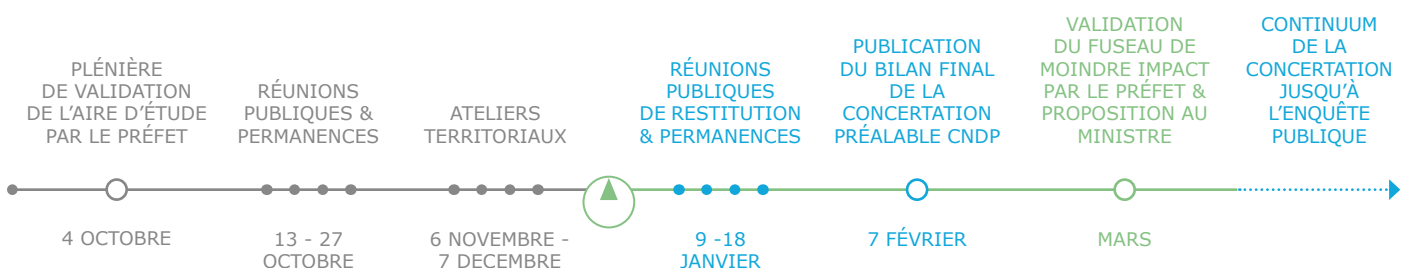
Face au défi de la transition  
énergétique, l'objectif est simple :  
profiter de la complémentarité de  
la France et de l'Espagne pour offrir  
à tous une électricité plus sûre,  
abordable et durable.

Cette seconde édition du journal du projet présente les avancées de la concertation. Du 6 novembre au 7 décembre, des ateliers territoriaux ont été organisés afin de nourrir la phase de construction des alternatives de fuseaux en y associant le public. Les apports des ateliers ont permis de faire émerger des principes pour l'élaboration des fuseaux, corridors de quelques dizaines de mètres en terrestre et quelques centaines de mètres en mer.

Depuis le 7 décembre, RTE analyse les résultats des ateliers avec d'autres enjeux, qu'ils soient techniques ou environnementaux. Un emplacement de moindre impact environnemental pour la station de conversion ainsi qu'un fuseau de moindre impact environnemental pour la liaison souterraine et sous-marine seront soumis au choix de M. le Préfet de Gironde - qui coordonne l'action des autres préfets (Landes et Pyrénées-Atlantiques) et de M. le Préfet maritime - lors d'une réunion de validation en mars, puis soumis au Ministre en charge de l'Énergie fin mars 2018. Cet emplacement et ce fuseau de moindre impact seront présentés lors des prochaines réunions publiques et permanences de restitution, du 9 au 18 janvier 2018.

**Etienne Serres,**  
*Responsable du projet golfe de Gascogne*

## LES ÉTAPES À RETENIR



## LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

### L'apport du public au projet : une meilleure connaissance des enjeux du territoire pour une analyse critique des fuseaux potentiels

Pour la seconde phase de la concertation, 6 unités géographiques étaient définies au sein de l'Aire d'Etude du projet et 2 ateliers successifs ont eu lieu pour chacune de ces unités.

→ Les 6 premiers ateliers - du 6 au 16 novembre - visaient à compléter notre analyse des enjeux du territoire effectuée, à dégager de grands principes que le projet devrait respecter dans la mesure du possible et à identifier des points d'attention.

→ Lors des six ateliers suivants - du 20 novembre au 7 décembre - RTE a proposé des ébauches de fuseaux de moindre impact pour la liaison électrique et d'emplacement pour la station de conversion. Ces propositions ont ensuite été soumises à l'analyse et aux commentaires des participants, à l'aune des principes issus des premiers ateliers.

**Les ateliers ont réuni plus de 200 participants.**

#### ESPACE TERRESTRE



#### ESPACE MARITIME



## PROCHAINS RENDEZ-VOUS : PERMANENCES ET RÉUNIONS PUBLIQUES DE RESTITUTION

Les apports des ateliers permettront à RTE d'affiner les fuseaux qui seront ensuite présentés aux réunions publiques et permanences de restitution du 9 au 18 janvier 2018.

**Permanence**  
**Mardi 9 janv.** 9h-13h  
**Ambès**  
Hôtel de Ville  
Place du 11 novembre

**Réunion publique**  
**Mardi 9 janv.** 19h-21h  
**Cubnezais**  
Foyer Communal  
2 rue de l'Abreuvoir

**Permanence**  
**Mardi 9 janv.** 15h-19h  
**Cubnezais**  
Foyer Communal  
2 rue de l'Abreuvoir

## LES PRINCIPES D'ÉLABORATION

DES FUSEAUX MIS EN AVANT LORS DES ATELIERS



Éviter prioritairement les centres bourgs et les zones d'habitat groupé



Éviter d'impacter la forêt



Éviter la vigne en général, y compris les parcelles AOC non plantées



Éviter les routes à forte fréquentation



Privilégier les infrastructures et emprises existantes (pistes, pare-feu, routes, layons de lignes électriques, pistes cyclables...)

L'ensemble des documents (comptes-rendus, cartographies de l'état initial, etc.) sont disponibles sur le site internet <https://www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne>.

## LES POINTS D'ATTENTION

IDENTIFIÉS LORS DES ATELIERS

- 1 L'implantation de la station de conversion**
  - Limiter le bruit généré
  - Intégrer la station sur les plans architectural et paysager
  - Étudier l'accès au chantier
  - Prendre en compte une dévalorisation immobilière le cas échéant
- 2 La rive droite de la Dordogne et le Bec d'Ambès**
  - Inventorier et étudier les carrières existantes
  - Approfondir la connaissance des mouvements des sédiments, voire la présence de polluants dans la Dordogne
- 3 La rive gauche de la Garonne et le vignoble**
  - Étudier l'impact hydrologique de la liaison souterraine sur la vigne
  - Prendre en compte les périodes d'activités viticoles (vendanges, travail de la vigne...)

- 4 Le plateau landais et la forêt**
  - Prendre en compte les spécificités des activités sylvicoles dans les spécifications techniques (profondeur de la liaison, positionnement...)
- 5 Le littoral et l'arrière-littoral**
  - Prendre en compte la fragilité de la dune et le recul du trait de côte
- 6 L'espace maritime**
  - Prendre en compte les interactions avec les activités saisonnières durant les travaux
  - Veiller à la sécurité en mer : information travaux et périmètres d'exclusion autour des zones de travaux
  - Étudier l'effet des champs électromagnétiques sur les espèces marines (amphihalines notamment)

## ENTRETENONS LE DIALOGUE AVEC VOUS

Consultez le site internet du projet

[www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne](http://www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne)

### Donnez votre avis

Une plateforme de concertation sur ce même site internet permet d'adresser des questions, observations, remarques, à l'attention du maître d'ouvrage RTE jusqu'au 18 janvier. RTE s'engage à vous répondre.

### Contactez le garant par voie postale ou courriel

Le garant est disponible pour répondre à des questions ou remarques qui lui seraient adressées directement quant au dispositif et processus de participation du public.

[walter.acchiardi@garant-cndp.fr](mailto:walter.acchiardi@garant-cndp.fr)

Commission nationale du débat public  
M. Walter Acchiardi  
244, bd Saint Germain  
75007 Paris

**Réunion publique**  
**Merc. 10 janv.** 19h-21h  
**Le Porge**  
Salle des Fêtes  
Esplanade Brémontier

**Permanence**  
**Jeudi 11 janv.** 9h-12h  
**Macau**  
Salle François Mitterrand  
12 rue Camille Godard

**Permanence**  
**Jeudi 11 janv.** 15h-19h  
**Le Porge**  
Mairie Annexe  
Place Saint-Seurin

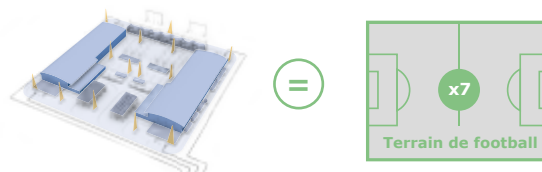
**Réunion publique**  
**Jeudi 18 janv.** 19h-21h  
**Capbreton**  
Casino de Capbreton  
Place de la Liberté

**Permanence**  
**Jeudi 18 janv.** 14h-18h  
**Capbreton**  
Casino de Capbreton  
Place de la Liberté

## L'EMPREINTE DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

### La station de conversion

La surface nécessaire aux installations de la station de conversion (bâtiments dans lesquels le courant continu est converti en courant alternatif et inversement) à Cubnezais est de l'ordre de 5 hectares. RTE acquiert les terrains nécessaires.

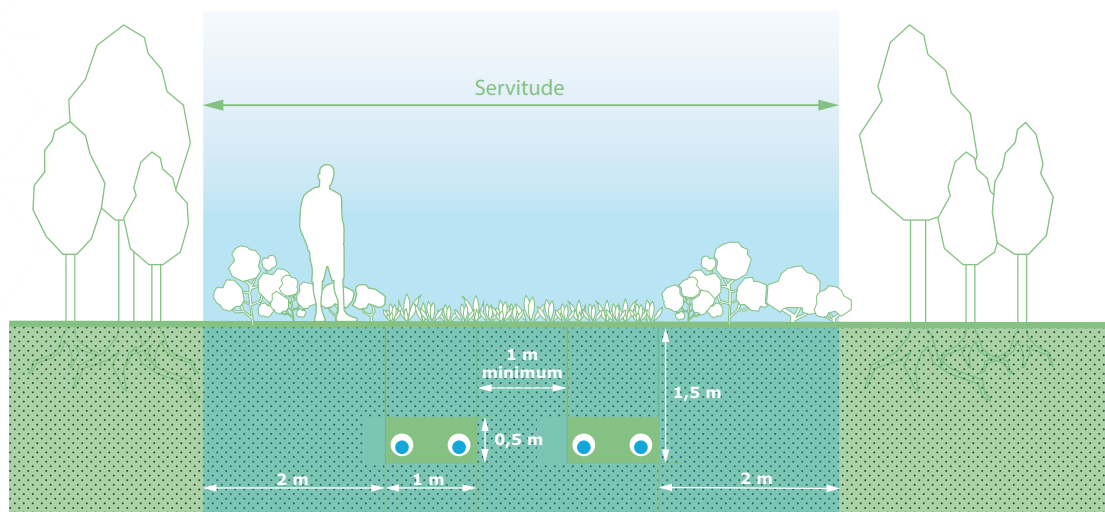


### La liaison souterraine

Dans le cadre de sa mission de service public, RTE est occupant de droit du domaine public. Lorsque la liaison souterraine y est implantée, cela n'engendre pas de servitudes sur les propriétés privées riveraines.

Dans le cas où la liaison passe sur des terrains privés, une servitude est alors instaurée. Son emprise dépend de la géométrie de pose. Dans le cas général, elle s'étend sur 2 mètres de part et d'autre de l'ouvrage, soit 7 mètres au total d'emprise au sol.

Le propriétaire conserve la propriété du terrain. Sur cette bande de servitude il peut y planter toute culture autre que des arbres de haute futaie ou de la vigne. Il ne peut y construire de bâtiment. Il est indemnisé en une fois pour le préjudice subi pour toute la durée de la présence de la liaison. Pendant la phase travaux l'exploitant des terrains est également indemnisé au titre des dommages instantanés selon des barèmes établis avec la profession agricole ou sylvicole.



### La liaison sous-marine

Les câbles de la liaison sous-marine seront installés dans une bande d'au maximum 350 mètres de large. Ils seront autant que possible ensouillés afin d'éviter les restrictions techniques sur les usages actuels

et notamment la pêche. Dans le domaine public maritime (jusqu'aux 12 milles marins), RTE demandera une autorisation d'occupation auprès des autorités.

